



Association d'Intellectuels Chrétiens

Rapport financier sur les comptes 2014

Les comptes de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été établis à partir des pièces comptables déposées au siège de l'Association, 11 rue de la Chaise, Paris (7^{ème}), selon les règles comptables applicables aux associations.

D'un point de vue financier, les faits marquants de l'exercice 2014 ont été principalement le maintien des coûts fixes, les publications des ouvrages produits par l'association -« *Qui sont les cathos aujourd'hui* » et « *Liberté, Egalité, oui, mais Fraternité* » (achats d'exemplaires à la rubrique « documentation »), et bien entendu, l'organisation des temps forts qui ont marqué l'année (Colloque « Genre » à Lyon en janvier, journée « fraternité » en avril, colloque « fin de vie » en décembre, conférences... ainsi que le voyage en Turquie à l'invitation de Gulen). Nous avons regroupé les dépenses relatives à ces temps forts (sauf le voyage en Turquie), dans la rubrique « frais colloques » (location de salle, cadeaux aux intervenants, frais de transport et repas...). Il est important de souligner (1) que ce poste a fortement augmenté (4,6 K€), le nombre de ces temps forts ayant – lui aussi – fortement augmenté (2) qu'un certain nombre de ces temps forts ont été autofinancés (dons, contributions des partenaires et des participants).

Parmi les autres rubriques, nous noterons que les frais de poste ont augmenté car nous avons fait parvenir à tous les évêques de France l'ouvrage « *Qui sont les cathos aujourd'hui* ».

Enfin, grâce à Pierre Arlaud et Jean-François Millat les dépenses correspondant au site internet ont pu être limitées au strict minimum sans intervention externe.

Compte de résultat

A la clôture des comptes, pour la troisième année consécutive,, le compte de résultat présente un solde positif de 3360,30 € pour un total de produits de **14656,95** euros et un total de charges de 11296,64 euros.

Le montant des cotisations est, cette année un peu inférieur à 2013 ce qui s'explique par le passage - fin 2013 - de la cotisation de 70 à 50 euros. Toutefois, on a pu noter un nombre plus important de cotisants (**133** en 2014, 96 en 2013, 95 en 2012) même en tenant compte du fait que les couples (14) sont aujourd'hui comptés pour 2 adhésions. Cette baisse du montant global des cotisations a été très largement compensé par les dons (4,7 K€) beaucoup plus importants que ceux enregistrés en 2013.

Que les généreux donateurs soient ici remerciés !

Les autres recettes sont les ouvrages vendus par l'association (0,7 K€) et les contributions des participants et des partenaires lors des colloques (2,8 K€).

Compte de bilan

En 2014, le compte de bilan totalise **21620,57 €** contre **18346,02 €** en 2013.

L'actif est composé de trésorerie réparti pour l'essentiel entre le placement en parts sociales du Crédit Mutuel (9,8 K€) le compte courant et le livret d'épargne (11,6 K€).

Le passif est constitué du fond associatif (13 K€), des fonds dédiés restants (3,5 K€) constitués essentiellement du solde restant de la subvention pour le projet « Devenir de l'Eglise catholique en France », de dettes non encore payées (1,1 K€) et de produits à recevoir.

Il est proposé d'imputer le résultat de l'exercice (3,3 K€) aux fonds associatifs qui s'élèvent ainsi en fin d'exercice à 16,4 K€.

Conclusion

L'Association dispose – presque aujourd'hui - avec les adhésions (5,9 K€)- cotisations de base à 50 euros, 30 et 15 euros) des ressources propres nécessaires pour couvrir ses charges de fonctionnement (6,6 K€) – hors temps forts-. Si le nombre d'adhérents augmente encore en 2015, on peut oser espérer l'équilibre. Toutefois, même si le montant des fonds propres est en augmentation, l'association se doit, **de continuer à rechercher des ressources propres pour les projets ciblés. Il s'agit, enfin, d'encourager - ceux qui le peuvent - à verser avec leur cotisation de base un don de soutien à l'association.**

Résolutions proposées à l'Assemblée générale

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'administration, l'Assemblée générale approuve les comptes annuels (bilan et compte de résultat) arrêtés au 31 décembre 2014 qui lui ont été présentés. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice écoulé.

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire au fonds associatif.

L'Assemblée générale décide de reconduire en 2016 le barème de cotisations appliqué en 2015 : 50€ par adhérent personne physique, 30€ pour les ecclésiastiques et les jeunes de moins de 35 ans, 15€ pour les étudiants.

Isabelle de Lamberterie

Trésorière

mars 2015